

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

410<sup>ième</sup> séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 9 mai 2011, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire  
Mme Danielle Elliott, conseillère  
M Gilbert Tremblay, conseiller  
Mme Diane Aubut, conseillère  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Yves Vinette, conseiller

Est absent M. Mario Charest, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-05-124 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2011-05-125 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal précédent

Le maire donne certaines précisions concernant le classement des archives, des plans d'architecte pour l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux ainsi que l'octroi du contrat pour le montage du site Internet de la municipalité.

5. Informations générales

5.1 : **Statistiques**

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique et eau.

## 6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'avril.

## 7. Administration générale

### 7.1 : **Adoption des comptes**

**2011-05-126** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 204 568,63 \$.

Liste des comptes payés	78 077,29 \$;
Liste des comptes à payer	72 461,70 \$;
Liste des salaires	54 029,64 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

### 7.2 : **Argent encaissé**

L'argent reçu au cours du mois d'avril est de 91 341,28 \$.

### 7.3 : **États comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2011**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal de la province de Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé à la table du conseil les deux états comparatifs des revenus et des dépenses; le maire informe qu'il y aura une soirée d'information pour expliquer la situation financière de la municipalité.

### 7.4 : **Représentant autorisé et responsable des services électroniques clicSÉQR-entreprises**

CONSIDÉRANT que le MAMROT réalise actuellement le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) qui remplace le Bureau municipal présentement utilisé pour accéder aux différents services électroniques offerts aux réseaux municipal et régional;

CONSIDÉRANT qu'afin de maintenir son accès à la prestation électronique de service (PES), la municipalité doit s'inscrire à clicSÉQR-entreprises, le service québécois d'authentification;

EN CONSÉQUENCE,

**2011-05-127** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de désigner monsieur René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, représentant autorisé (RA) et responsable des services électroniques (RSE) de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour toutes demandes d'inscription auprès du service québécois d'authentification gouvernementale clicSÉQR et des différents ministères et organismes.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Adoptée.

## 7.5 : Emprunt de 155 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 2010-294 décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se propose d'emprunter par billet un montant total de 155 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt 2010-294;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, service du financement municipal informe que la Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

2011-05-128

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour un emprunt de 155 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-294 au prix de 98,01600, avec un coût réel de 3,85782 % échéant en série cinq (5) ans comme suit :

### Financière Banque Nationale inc.

Versements	Taux	Années
13 000 \$	1,90000 %	16 mai 2012
13 400 \$	2,35000 %	16 mai 2013
14 000 \$	2,85000 %	16 mai 2014
14 600 \$	3,05000 %	16 mai 2015
100 000 \$	3,50000 %	16 mai 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2010-294, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite emprunter par billet un montant total de 155 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

2011-05-129

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 155 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-294 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 16 mai 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	13 000 \$
2013	13 400 \$
2014	14 000 \$
2015	14 600 \$

2016 15 100 \$ (à payer en 2016)  
2016 84 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 mai 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2010-294, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**7.6 : État financier au 31 décembre 2010 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

**2011-05-130** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que les états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade, préparés par la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés soient approuvés tels que présentés :

Revenus	<u>136 699</u>
Dépenses :	
Administration	12 897
Conciergerie & Entretien	24 755
Énergie, taxes, assurances et sinistres	52 349
Remplacement, améliorations et modernisation	63 005
Financement /Contrepartie Immobilière SHQ	81 962
Services à la clientèle	5 496
Total dépenses	<u>240 464</u>
Déficit	(103 765)
<u>Contributions</u>	
Société d'habitation du Québec	93 388
Municipalité	10 377

Adoptée.

**7.7 : Numéro d'employeur du Québec**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe des catégories de produits ou de location de locaux, chaises, tables sont dorénavant assujettis aux taxes TPS et TVQ.

**7.8 : Servitude d'aqueduc**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 6 juin prochain.

**8. Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général : entreposage de cabanes à pêches et vente pour taxes.

## 9. Aréna

### 9.1 : **Protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna**

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna est échu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui est devenue propriétaire de l'aréna depuis le 30 novembre 2010 souhaite renouveler l'entente pour une période d'un an soit pour l'année 2011 et 2012 au montant de 260 \$ par utilisateur;

**2011-05-131** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à faire parvenir le projet du protocole d'entente aux municipalités dont les jeunes utilisent l'aréna;

QUE le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les protocoles d'entente entre les municipalités qui ont accepté de s'impliquer financièrement aux frais d'opération de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

### 9.2 : **Congrès AQAIRS**

La directrice des loisirs participera à un congrès de perfectionnement dans l'Outaouais du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin inclusivement conformément à l'article 21 de son contrat de travail.

### 9.3 : **Club de hockey senior**

CONSIDÉRANT qu'un Club de hockey senior désire jouer leurs parties locales à l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil municipal à signer une convention avec de Club senior;

**2011-05-132** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente avec nouveau Club de hockey senior qui jouera ses parties locales à Sainte-Anne-de-la-Pérade; le projet de contrat sera soumis aux membres du conseil avant la signature.

Adoptée.

### 9.4 : **Ajout d'un membre du comité de l'aréna**

**2011-05-133** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'ajouter un membre au comité de l'aréna soit le directeur général de la municipalité.

Adoptée.

## 10. Hôtel de ville

### 10.1 : **Contrat pour le site Internet de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2011-03-070, la municipalité avait demandé des soumissions par invitation dans le but de refaire le site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 mars 2011, quatre firmes ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été étudiées par la conseillère Diane Aubut et madame Sandra Dessureault du CLD des Chenaux;

CONSIDÉRANT la recommandation d'accepter l'offre de la firme Acolyte;

**2011-05-134** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à la firme Acolyte au montant de 9 895,53 \$, taxes incluses.

Adoptée.

## **11. Internet**

### **11.1 : Emplois étudiants (espaces verts)**

**2011-05-135** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que madame Germaine Leboeuf et monsieur René Roy soient nommés pour effectuer des entrevues dans le but d'engager trois étudiants pour l'entretien des espaces verts et tout autre travail jugé nécessaire.

Adoptée.

### **11.2 : Surveillants des piscines et cours de natation**

**2011-05-136** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de tarification 2011 pour les cours de natation ainsi que le service d'animation estivale, telle que présentée par la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna.

Adoptée.

### **11.3 : animateurs Service d'animation estivale**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 6 juin prochain.

### **11.4 : Grille salariale 2011 – animateur/trice**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 6 juin prochain.

### **11.5 : Coopérative jeunesse et service**

**2011-05-137** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Germaine Leboeuf pour représenter la municipalité auprès de la Coopérative jeunesse et service.

Adoptée.

## **12. Mise aux normes de l'eau potable**

### **12.1 : Demande d'aide financière relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**2011-05-138** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

### **13. Urbanisme et zonage**

#### **13.1 : Adoption du premier projet du règlement numéro 2011-312 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262**

**2011-05-139** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2011-312 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ainsi qu'il suit :

#### Article 1

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262». Il porte le numéro 2011-312.

#### Article 2

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les habitations bifamiliales et multifamiliales dans la zone 108-R.

#### Article 3

La grille de spécification de la zone 108-R est modifiée en y autorisant les habitations bifamiliales et multifamiliales d'un maximum de 8 logements.

#### Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

#### **13.2 : Avis de motion au règlement numéro 2011-312 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262**

La conseillère Diane Aubut donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2011-312 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, avec dispense de lecture.

#### **13.3 : Fixation de la date de l'assemblée de consultation**

**2011-05-140** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de fixer pour le 6 juin 2011, à 19 h 05, l'assemblée de consultation suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2011-312 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Adoptée.

#### **13.4 : Demande de dérogation mineure numéro 11-01**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 11-01;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 14 avril 2011 pour l'implantation d'un second bâtiment accessoire ne pouvant respecter la superficie maximale de tous les bâtiments – 165 m<sup>2</sup> et le coefficient d'emprise au sol (11%).

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

**2011-05-141** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 11-01.

Adoptée.

#### **13.5 : Demande de dérogation mineure numéro 11-02**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 11-02;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 14 avril 2011 pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal, mais ne peut respecter la marge latérale de 5 mètres de cette zone, tel que stipulé à l'article 7.1 du règlement de zonage 2008-262;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT la lettre du voisin informant qu'il ne s'oppose pas à la demande de dérogation mineure 11-02;



EN CONSÉQUENCE,

**2011-05-142** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 11-02.

Adoptée.

#### **13.6 : Signalisation Domaine seigneurial Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande au PIIA – Plan d'intégration et d'implantation architecturale sur les enseignes dans le but d'obtenir un permis municipal pour l'implantation de deux enseignes directionnelles permettant de se rendre sur le site historique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme puisque la demande est destinée à un site touristique et historique appartenant à la municipalité et répond aux critères d'analyse sur le PIIA;

**2011-05-143** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accepter le PIIA déposé, aux conditions mentionnées à la résolution du CCU.

Adoptée.

#### **13.7 : Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant qu'il manque encore un membre pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme, une nouvelle invitation sera faite lors de l'envoi d'une prochaine circulaire.

### **14. Demandes**

#### **14.1 : Résidents chemin Île-du-Sable Ouest**

Suite à une pétition déposée à la table du conseil municipal concernant la vitesse sur le chemin Île-du-Sable Ouest, le directeur général rencontrera le parrain de la municipalité soit l'agent Éric Duguay pour lui faire part du problème ainsi qu'à d'autres endroits.

#### **14.2 : Appartenance Mauricie**

**2011-05-144** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat de 15 calendriers historiques 2012 à 10 \$ l'unité chez Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

Adoptée.

#### **14.3 : Autorisation à circuler sur le territoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

**2011-05-145** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association de paralysie cérébrale du Québec (22 mai), Tour CIBC Charles-Bruneau (6 juillet) et Opération Enfant Soleil (3 juin) à circuler dans les rues de la municipalité pour leur activité; la Sûreté du Québec pourrait apporter l'aide nécessaire pour la sécurité.

Adoptée.

#### 14.4 : **Appui à la Ville d'Amqui**

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande d'appui à la Ville d'Amqui.

#### 14.5 : **Randonnée péradienne**

**2011-05-146** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité un montant de 250 \$ à l'organisation du Randonnée Péradienne qui aura lieu à l'automne 2011;

QUE le comité organisateur soit autorisé à circuler dans les rues de la municipalité pour cette journée.

Adoptée.

#### 14.6 : **Rendez-vous péradien**

**2011-05-147** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser un montant de 400 \$ à l'organisation du Rendez-vous Péradien qui aura lieu le 4 juin 2011;

QUE le comité organisateur soit autorisé à circuler dans les rues de la municipalité.

Adoptée.

#### 14.7 : **Fête de la Solidarité**

Le conseil municipal ne donne pas suite à l'offre de participer à la neuvième édition du Tournoi de Golf de la Fête de la Solidarité qui aura lieu le 4 juin 2011.

#### 14.8 : **Club de baseball senior La Pérade**

**2011-05-148** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser un montant de 200 \$ pour commandite au Club de baseball Senior les Mustangs de La Pérade pour la saison 2011.

Adoptée.

#### 14.9 : **Installation d'un restaurant mobile**

**2011-05-149** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la propriétaire de la Patate rouge mobile enr. à s'installer sur le territoire de la municipalité pour les activités Symposium de peinture (11 et 12 juin) et les Grandes Retrouvailles (12, 13 et 14 août) conformément à l'article 15.7 du règlement de zonage numéro 2008-262

Adoptée.

#### 14.10 : **Centre d'Action bénévole des Riverains**

**2011-05-150** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de verser un montant de 500 \$ comme contribution financière au Centre d'Action bénévole des Riverains pour l'achat d'un congélateur et un montant de 200 \$ pour la reconnaissance aux bénévoles.

Adoptée.

### 15. **Pacte rural**

Le dossier est en préparation.

## **16. Adoption de règlement**

### **16.1 Adoption du règlement numéro 2011-310 décrétant la constitution et l'opération d'un comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et définissant ses attributions, pouvoirs et devoirs**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade que le Conseil municipal se dote d'un Comité pour l'aider à assumer efficacement ses responsabilités en matière de loisirs, culture et vie communautaire sur le territoire municipal;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour le Conseil municipal et les employés de son service municipal de se doter d'un Comité de façon à pouvoir prendre des décisions éclairées sur les demandes et les divers dossiers reliés aux domaines des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite que les citoyens participent à la prise de décision sur les demandes et les divers dossiers reliés aux domaines des loisirs, de la culture et la vie communautaire sur le territoire municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance régulière du 4 avril 2011;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

À CES CAUSES,

**2011-05-151** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé de Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il peut, à savoir:

#### Article 1 – Titre

Le présent règlement portera le titre de "RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION ET L'OPÉRATION D'UN COMITÉ DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DÉFINISSANT SES ATTRIBUTIONS, POUVOIRS ET DEVOIRS".

#### Article 2 – Identification

Le présent comité sera connu sous le nom "Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade" (CLCVC) et désignée dans le présent règlement comme étant le Comité.

#### Article 3 – Rôle et responsabilités du comité

##### **Son rôle :**

Le Comité sera consultatif. Les membres du Comité étudieront, analyseront et formuleront leurs recommandations au Conseil municipal sur les questions et sur les sujets étroitement liés au domaine des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire qui leur sont soumis et présentés.

Il permettra une circulation adéquate de l'information entre les divers paliers d'intervention dans le champ des loisirs organisés sur le territoire de la Municipalité

de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Il favorisera le maintien d'un processus régulier de consultation sur les questions touchant la pratique et l'organisation d'activités récréatives, sportives, culturelles et communautaires sur le territoire municipal.

**Ses responsabilités :**

1. Le Comité pourra entendre et rencontrer tout intervenant et/ou tout promoteur de projets ou d'activités en loisirs, sports, culture et vie communautaire qui solliciteraient la participation de la municipalité à leur(s) projet(s).
2. Le Comité pourra être interpellé sur toutes demandes d'aide et de support à l'organisation d'activités de loisirs, de sports, de culture et de vie communautaire et/ou à des événements à caractères récréatifs sur le territoire de la municipalité.
3. Le Comité pourra formuler ses recommandations en regard de toutes questions relatives aux produits et services à offrir en matière de loisirs, de sports, de culture et de vie communautaire sur le territoire municipal.
4. Les membres du Comité pourront être désignés par le Conseil municipal pour représenter la municipalité à des événements publics d'importance.
5. Le Comité pourra analyser diverses problématiques en matière de loisirs, de sports, de culture et de vie communautaire sur le territoire municipal.
6. Le Comité ne pourra toutefois se substituer à la structure de fonctionnement municipale existante. Il ne pourra donc pas confier des mandats ni exécuter des tâches spécifiques sans avoir obtenu le consentement du Conseil municipal. Il ne remplace pas les fonctionnaires.
7. Le Comité est avant tout LE LIEN important et essentiel entre les permanents en loisirs et le Conseil municipal concernant l'ensemble des loisirs sur le territoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.
8. Le Comité émet les recommandations par écrit au directeur général, qui devra les soumettre au Conseil municipal. Avant toutes autres démarches, les recommandations doivent être entérinées par résolution du conseil.
9. Toute information en lien avec un projet en pré démarrage devra être gardée confidentielle afin de ne pas nuire au développement du projet ou à son promoteur

Article 4 – Règles de régie interne

Le Comité établit les règles de régie interne qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de son rôle et de ses responsabilités décrits à l'article 3.

Article 5 – Composition

Le Comité est composé de deux membres du Conseil municipal et de sept (7) résidents de la municipalité. Ces personnes seront nommées par une résolution adoptée par le conseil.

Article 6 – Durée du mandat

La durée du premier mandat des membres est fixée à un (1) an pour les sièges pairs et deux (2) ans pour les sièges impairs. Elle se calcule à compter de leur nomination par résolution. Par la suite, la durée du mandat est fixée à deux (2) ans pour tous les membres.

Le mandat de chacun des membres du Comité est renouvelable suite à l'adoption d'une résolution à cet effet par le Conseil municipal. En cas de démission ou d'absence non motivée à trois (3) réunions régulières successives, le conseil peut nommer par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant.

#### Article 7 – Relations conseil-comité

Les études, recommandations et avis du Comité sont soumis au Conseil municipal sous forme de rapport écrit. Le Comité rendra compte de ses travaux et décisions au moyen de rapports signés par le président(e) ou par la majorité des membres.

Les comptes rendus ou les extraits des comptes rendus des réunions du Comité mentionnant les travaux effectués par le Comité et les décisions prises par lui, pourront servir de rapport au Conseil municipal s'ils sont signés par le président(e) ou le secrétaire. Nul rapport du Comité n'aura d'effet s'il n'est pas ratifié ou adopté par le conseil.

#### Article 8 – Personnes-ressources

Le Conseil municipal adjoint au Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de façon permanente et à titre de personnes-ressources, la direction des loisirs.

Le conseil pourra aussi adjoindre au Comité, de façon ad hoc, d'autres personnes dont les services lui seraient nécessaires pour qu'il s'acquitte convenablement de ses mandats.

#### Article 9 – Secrétaire du comité

La direction des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna agit à titre de secrétaire du Comité. Il est sous la gouverne du président(e) en ce qui concerne les affaires courantes du Comité. Le secrétaire rédige les ordres du jour, les avis de convocation et les comptes-rendus.

#### Article 10 – Président(e) du comité

Le président(e) sera nommé par le comité et approuvé par résolution du conseil municipal. Il préside et anime chacune des rencontres. En l'absence de celui-ci, un président sera nommé séance tenante parmi les membres votants.

#### Article 11 – Prise de décision et quorum

La prise de décision par consensus est favorisée. En l'absence de consensus, toute résolution du Comité sera adoptée à la majorité absolue des membres votants présents. Tous auront droit de vote sauf les personnes-ressources et le président(e) qui lui, votera seulement en cas d'égalité des voix.

Le quorum sera composé de quatre personnes.

#### Article 12 – Tenue des réunions

Le Comité devra se réunir régulièrement et au moins six (6) fois par année. Les dates des réunions seront fixées à l'avance selon un calendrier convenu entre les membres. Le Comité pourra se réunir spécialement aussi souvent qu'il sera jugé nécessaire.

### Article 13 – Budget & dépenses

Le Comité peut présenter chaque année, au mois d'octobre, avant la préparation du budget par le Conseil municipal, les prévisions des dépenses et des projets en vue de l'année suivante.

### Article 14 – Rapport annuel

Le Comité devra préparer et présenter un rapport annuel de ses activités auprès du Conseil municipal au plus tard le 31 d'octobre.

### Article 15

Le règlement numéro 2011-310 abroge le règlement numéro 2009-273.

### Article 16 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

#### **16.2 : Membres du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

**2011-05-152** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes membres du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

- |                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| - Mario Charest, président | - Diane Aubut       |
| - Denis Dupont             | - Richard St-Amand  |
| - Sébastien Morin          | - Jacques Boulay    |
| - Robert Leboeuf           | - Julie Brouillette |
| - France Lepage            |                     |

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 2011-310.

Adoptée.

### **17. Avis de motion**

#### **17.1 : Avis de motion au règlement numéro 2011-311 concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal**

La conseillère Danielle Elliott donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2011-311 concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal, avec dispense de lecture.

### **18. Divers**

#### **18.1 : Demande de soumissions pour travaux de pavage et pièces d'asphalte**

**2011-05-153** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à Construction & Pavage Portneuf inc., Lebel Asphalte et Maskimo Construction inc. pour la réparation de pièces d'asphalte suivant la liste préparée par le chef d'équipe et sujette à modification

suivant les crédits disponibles; le prix demandé pour les pièces est en tonne métrique; le prix pour le pavage de la 3<sup>e</sup> avenue devra être inscrit séparément ainsi que les chemins Ile-du-Sable, Île-du-Grand et rue Gamelin.

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2011, à 10 heures et seront ouvertes à la même heure et à la même date; le contrat sera accordé à la séance ordinaire du 6 juin 2011.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

#### **18.2 : Permis d'intervention ministère des Transports du Québec**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade peut effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011;

ATTENDU que des travaux peuvent être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant le début des travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

**2011-05-154** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adoptée.

#### **18.3 : Demande de soumissions pour l'entretien du rang Price durant l'hiver**

**2011-05-155** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à l'entrepreneur de chemins d'hiver soit Marcel Guimond et Fils inc. pour l'entretien du rang Price d'une distance de 1,46 km pour les années 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

La soumission devra être parvenue au bureau de la municipalité au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2011, à 10 heures et sera ouverte à la même heure et à la même date; le contrat sera accordé à la séance ordinaire du 6 juin 2011.

La municipalité, sans obligation envers le soumissionnaire, ne s'engage pas à accepter la soumission reçue.

Adoptée.

#### **18.4 : Entretien stationnements entre les rues Ricard et Dorion et en face du 361 à 381 boulevard Lanaudière**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la municipalité déneige les stationnements en face des commerces situés du côté Est de la route 138 entre les rues Dorion et Ricard ainsi qu'en face du 361 à 381 boulevard Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cela entraîne l'obligation de faire transporter la neige au site de neiges usées avec des frais supplémentaires payés par les contribuables de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal n'ont pas l'intention de continuer cette procédure pour éviter que les frais de déneigement supplémentaire soient payés par les contribuables de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ces stationnements font parties de l'emprise de rue appartenant au ministère des Transports du Québec;

**2011-05-156** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'informer les propriétaires des commerces situés entres les rues Dorion et Ricard ainsi qu'en face du 361 à 381 boulevard Lanaudière;

QUE la municipalité déneigera seulement le trottoir situé face à cesdits endroits;

QUE la municipalité exige que les entrepreneurs qui déneigeront ces endroits de ne pas laisser la neige dans les entrées de rues de la municipalité.

Adoptée.

#### **18.5 : Coupe d'arbres**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour la coupe d'arbres sur le site Manoir Madeleine-de-Verchères;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont :

Pierre Lafontaine	3 132,93 \$, taxes incluses;
Roger Bédard	4 000,00 \$, taxes incluses;
Doris Devost	4 500,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'après les explications fournies par le conseiller municipal Gilbert Tremblay et étude des soumissions, la soumission déposée par monsieur Pierre Lafontaine est jugée la plus avantageuse;

**2011-05-157** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Pierre Lafontaine au montant de 3 132,93 \$, taxes incluses.

Adoptée.

Le conseiller municipal Gilbert Tremblay a communiqué avec Hydro-Québec sur la possibilité de faire abattre certains autres arbres sur le territoire de la municipalité.

#### **18.6 : Politique de tarification pour les photocopies des organismes**

**2011-05-158** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'accepter la politique de tarification présentée par la directrice du service des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna pour les photocopies qui seront faites par le photocopieur de l'aréna aux organismes de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

#### **18.7 : Activités bibliothèque municipale et assemblée annuelle**

**2011-05-159** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser la conseillère Danielle Elliott, le maire Yvon Lafond et certains bénévoles de la bibliothèque à participer à l'assemblée annuelle 2011 du Réseau Biblio CQLM qui aura lieu le vendredi 3 juin 2011; les frais encourus seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.



La conseillère Danielle Elliott informe que la bibliothèque sera fermée pour la saison estivale, qu'il n'y aura pas de foire du livre cette année et qu'elle est toujours à la recherche d'une coordonnatrice et qu'il y a eu le 10 mai dernier un spectacle par Carl Pellerin.

#### 18.8 : **Tarif de location des locaux**

Les organismes qui louent des locaux au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe seront informés de la majoration des coûts au pied carré.

#### 18.9 : **Permis de conduire et vérification de casier judiciaire au besoin**

- 2011-05-160** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander à tous les employés réguliers de la municipalité, pompiers volontaires et premiers répondants à demander les permis de conduire ainsi que les certificats de bonne conduite s'il y a lieu.

Adoptée.

#### 18.10 : **Achat de matériel pour les cours de natation**

- 2011-05-161** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat de matériel pour les cours de natation au montant de 1 653,91 \$, taxes incluses.

Adoptée.

#### 18.11 : **Coffre d'outils**

- 2011-05-162** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat d'un coffre d'outils qui sera installé sur le F-150 2009.

Adoptée.

#### 18.12 : **Publicité cahier spécial chemin du Roy**

- 2011-05-163** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à acheter de la publicité pour un montant de 177,72 \$, taxes incluses pour un bandeau qui fera partie du cahier spécial sur le chemin du Roy, dans le Bulletin des Chenaux.

Adoptée.

#### 18.13 : **Publicité Symposium de peinture**

- 2011-05-164** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à acheter de la publicité pour un montant de 260,89 \$, taxes incluses dans le cahier spécial Tourisme 2011, du quotidien Le Nouvelliste.

Adoptée.

#### 18.14 : **Sortie privée sur la route 159**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 990, 2<sup>e</sup> avenue utilisent la propriété de la municipalité pour avoir accès à leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE leur propriété peut avoir accès par la 2<sup>e</sup> avenue suite à la vérification sur la matrice graphique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne veut plus que lesdits propriétaires utilisent l'entrée de stationnement de la municipalité;

**2011-05-165** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'exiger à ces propriétaires de faire les travaux pour donner accès à la 2<sup>e</sup> avenue par leur terrain puisque l'adresse de la propriété est le 990, 2<sup>e</sup> avenue.

Adoptée.

#### 18.15 : **Embellissement**

**2011-05-166** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 3 525,43 \$, taxes incluses pour l'installation d'une fontaine d'eau dans le parc du pont.

Adoptée.

#### 19. **Rapport de comité**

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant la Journée de la famille, Fondations Rues Principales, projet d'acquisition de camion-citerne pour combattre les incendies, de la conférence de presse qui aura lieu le 25 mai prochain concernant les Grandes Retrouvailles, d'un nouveau membre au conseil d'administration de l'ADIC madame Isabelle Gauthier, d'un nouveau protocole d'entente à signer avec l'ADIC, de la signature de la convention collective qui a eu lieu le 2 mai dernier qui se terminera le 31 décembre 2013.

#### 20. **Autres sujets**

#### 21. **Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général : procès-verbal sur réunion Fondations Rues Principales, travaux mises aux normes eau potable, lumières de rues défectueuses.

#### 22. **Clôture de la séance**

**2011-05-167** L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 52.

Adoptée.

---

Yvon Lafond,  
Maire

---

René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvon Lafond, maire